SCIENCES PO
UNIVERSITÉ DE STRASBOURG
INSTITUT D'ÉTUDES POLITIQUES

Guide des études

1ER CYCLE

2014 2015

www.iep-strasbourg.fr

Edito du Directeur de l'IEP..... 4

Sciences Po Strasbourg

Présentation..... 7
Quelques chiffres..... 9
Le Conseil d'Administration..... 10
Organigramme..... 13
Vos interlocuteurs administratifs..... 14
Vos interlocuteurs enseignants..... 19
Calendrier..... 22

Votre quotidien

Scolarité du 1er cycle..... 24
Bibliothèque..... 28
Service orientation / insertion professionnelle..... 30
Relations internationales..... 31
Vie étudiante..... 32
Infos pratiques..... 33

Organisation du 1er cycle

La première année..... 35
Les cours..... 36
L'emploi du temps..... 37
Règlement des études..... 38
La deuxième année..... 46
Les cours..... 47
L'emploi du temps..... 49
Règlement des études..... 50

Né au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, l'IEP de Strasbourg se devait de remplir une mission de service public dans une région éprouvée par le conflit et à laquelle il fallait, comme pour le reste de la France, des cadres formés en vue de la reconstruction et de la modernisation de l'Etat. Ce n'est pas un hasard si le décret qui crée l'IEP de Strasbourg suit les textes qui instituent l'ENA. Depuis lors, l'IEP de Strasbourg a toujours su accompagner les mutations de son temps. Cette adaptation permanente ne lui a pas fait oublier sa mission de service public.

Il la remplit de maintes manières. D'abord en proposant une formation pluridisciplinaire de qualité, débouchant sur une palette de parcours de Masters extrêmement diversifiée, répondant pour l'essentiel aux attentes des étudiants et leur permettant d'être réactifs aux évolutions du marché du travail. Ensuite en s'appuyant sur des synergies multipliant les effets d'opportunité pour ses élèves : appui constant sur les ressources du site strasbourgeois (Université, Pôle Européen d'Administration Publique, Institutions Européennes, Collectivités Territoriales, ENA, INET, etc...) ; appel permanent à des professionnels compétents et reconnus pour épauler les enseignants-chercheurs ; coopération constante avec les 9 autres IEP soit à travers des actions qui les lient tous (mutualisation de la 5e année), soit à travers des projets qui concernent plus spécifiquement les 7 IEP du Concours Commun (Aix-en-Provence, Lille, Lyon, Rennes, Saint-Germain-en-Laye, Strasbourg et Toulouse). Enfin, en tentant de s'inscrire pleinement dans son temps et de répondre aux défis majeurs de son époque.

Cette mission de service public reste au centre de nos préoccupations, à travers notamment l'ouverture à des publics nouveaux (programme de démocratisation de l'accès à Sciences Po, aménagement d'un diplôme pour étudiants étrangers, passerelles avec d'autres composantes de l'Université de Strasbourg).

L'année à venir verra la réforme du diplôme arriver à son terme. Cela devrait nous permettre de maintenir la qualité de notre offre pédagogique. Notre programme Egalité des chances – qui a connu un succès appréciable au concours 2014 – s'étendra à de nouveaux lycées de l'Académie de Nancy-Metz (5 lycées).
Tout cela pour aller vers nos 70 ans d'existence en 2015. Un long chemin parcouru ! Les chantiers qui s'ouvrent dès cette année nous permettrons de le poursuivre.

Sylvain Schirmann

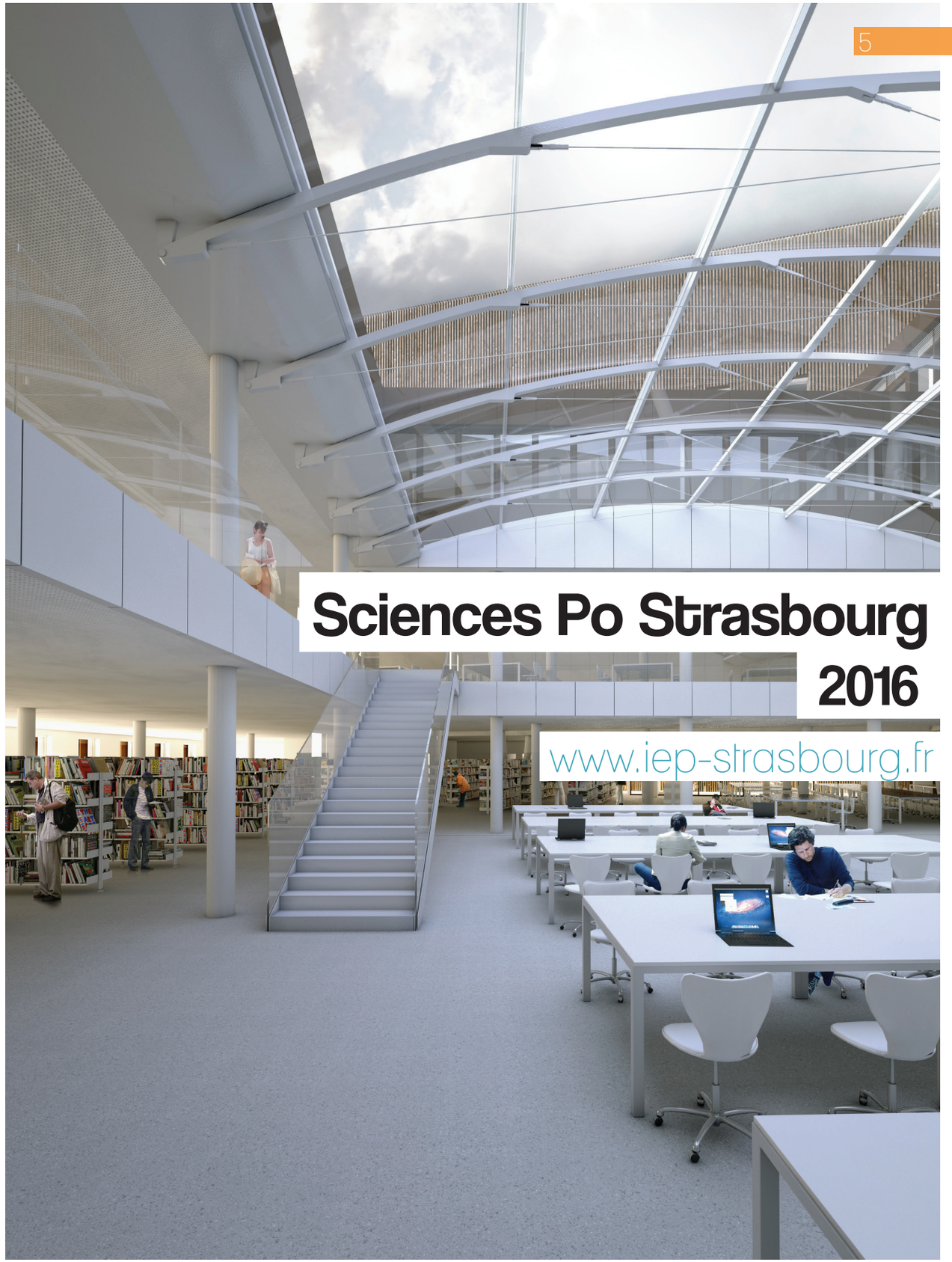

Sciences PO Strasbourg

Présentation

Quelques chiffres

Le Conseil d'Administration

Organigramme

Vos interlocuteurs administratifs

Vos interlocuteurs enseignants

Calendrier

La création de l'Institut d'Etudes Politiques de Strasbourg, dans l'immédiat après-guerre (1945), a valeur de symbole. C'est en effet ici que les sciences politiques ont été enseignées pour la première fois en Europe dès le 18ème siècle, dans le cadre de l'Ecole de droit et de diplomatie, créée dans cette ville par J. B. Schoepflin.

Filière d'excellence à vocation européenne et internationale, Sciences Po Strasbourg accueille chaque année plus d'un millier d'étudiants, dont deux cent étudiants étrangers. Depuis le 15 février 2013, l'Institut des Hautes Études Européennes (IHEE) est rattaché à l'Institut d'Études Politiques (IEP). L'IEP s'étend ainsi sur un second site : la Villa Knopf située 10 rue Schiller à Strasbourg.

Une formation tournée vers l'Europe et l'International

Sciences Po Strasbourg a toujours eu la volonté d'affirmer un engagement résolument international. Ainsi, l'Institut a adhéré très tôt aux programmes d'échanges Socrates et Erasmus, puis compté dans son cursus l'étude d'une, deux, puis trois langues étrangères, et enfin intégré une année obligatoire à l'étranger (130 partenariats avec des universités étrangères dans 37 pays).
L'Institut développe également la création de Double – Diplômes de Master (Master 1 à l'étranger et Master 2 à l'IEP).
Cette orientation, facilitée par la position géographique privilégiée de Strasbourg, est encore confortée par la proximité des institutions européennes et par les opportunités qu'elles offrent (partenariat avec le Conseil de l'Europe dans le cadre des Ecoles de la démocratie).

Un fort ancrage régional

Cette ouverture vers l'extérieur de l'IEP est doublée d'un ancrage régional très fort, en raison de son statut de composante de l'Université de Strasbourg (UdS). Les relations étroites entretenues avec l'UdS signent la spécificité de Sciences Po Strasbourg.

UNIVERSITÉ DE STRASBOURG

Particularité renforcée par l'adhésion au Pôle Européen d'Administration Publique, centre d'excellence en administration publique européenne qui rassemble l'ENA, l'INET, l'Euro Institut de Kehl (Allemagne), l'UdS et les collectivités territoriales.

PEAP pôle européen d'administration publique

Formation pluridisciplinaire, en 5 ans, le cursus Sciences Po Strasbourg est sanctionné par la délivrance d'un diplôme de l'IEP de grade Master reconnu internationalement.

L'accès à Sciences Po fait l'objet d'une sélection rigoureuse. On intègre le cursus Sciences Po Strasbourg par concours, soit en 1ère année, soit en 2ème année.

- Le concours d'entrée en 1ère année est commun aux 7 IEP d'Aix-en-Provence, Lille, Lyon, Rennes, Saint-Germain en Laye (depuis 2014), Strasbourg et Toulouse.

- Le concours d'entrée en 2ème année est aussi commun aux IEP, hormis Saint-Germain En Laye pour l'année 2015.

En 5ème année, l'IEP de Strasbourg offre une quinzaine de parcours de Masters en :
- Management et Finance,
- Action et Administration Publique,
- Affaires Européennes, Internationales et Stratégiques
- Culture
- Science Politique

Sciences Po Strasbourg, important pôle de recherche

La recherche est un élément fondamental de la vie d'un IEP. A Strasbourg, l'équipe pédagogique est majoritairement constituée d'enseignants-chercheurs.

Trois laboratoires de pointe concentrent l'essentiel des activités de recherche :

- Dynamiques Européennes

- Société, Acteurs, Gouvernement en Europe (SAGE)

- Laboratoire de Recherche en Gestion et Economie (LaRGE)

L'IEP de Strasbourg peut faire état d'un fort taux d'insertion professionnelle.

70% des diplômés en 2013 ont trouvé un emploi en 3 mois.*

* Selon l'enquête d'insertion 2013.

www.iep-strasbourg.fr

1500 étudiants

400 étudiants étrangers

8800 anciens

350 jeunes diplômés par an

130 accords avec des universités étrangères dans

20 associations

37 pays

3 laboratoires de recherche

60 enseignants statutaires

260 intervenants extérieurs

PRÉSIDENT
Dominique BUR

DIRECTEUR DE L'IEP
Sylvain SCHIRMANN

Personnalités extérieures

Jean Claude CASANOVA
Président de la Fondation Nationale des Sciences Politiques

Philippe RICHERT
Président du Conseil Régional d'Alsace
Représenté par Pascal MANGIN

Jacques BIGOT
Président de la CUS
Représenté par Robert HERRMANN

Jean HOWILLER
Président de l'Association des anciens élèves de l'IEP

François-Gilles LE THEULE
Directeur des Affaires Européennes ENA

Vincent FROEHLICHER
Directeur de l'ADIRA

Nathalie LOISEAU
Directrice de l'ENA

Paul PENY
Directeur Général de la Fonction Publique
Représenté par François CHAMBON, Directeur de l'IRA

Thorbjorn JAGLAND
Secrétaire Général du Conseil de l'Europe
Représenté par François FRIEDERICH

Didier KAHN
Vice-Président du CA de l'IEP
Responsable secteur Bas-Rhin-CCI de Région Alsace

Jean-Marc LEGRAND
Directeur de l'INET
Représenté par Madame WIESEL

Étudiants

PREMIER COLLEGE
1ère & 2ème année

Fabio GRIECO
Séverin SCHNEPP
Tessa DEIT
Marie COLOMBANI

SECOND COLLEGE
4ème & 5ème année

Pierre-Loup LACOMBE
Sarah PRATLONG
Albine SERIS
Adeline WINTZER
Maxime FOULON
Tommy VEYRAT

Enseignants

COLLÈGE A

Frédérique BERROD
Maurice CARREZ
Joël PETEY
Birte WASSENBERG
Hélène MICHEL
Gabriel ECKERT

COLLÈGE B

Damien BROUSSOLE
Anne-France DELANNAY
Magdalena HADJIISKY
Michael HARTMEIER
Philippe JUHEM
Caroline LEHNI

Administratifs - IATOS

Agnès DUCLOS

Sébastien BOUR

Membres consultatifs

Alain BERETZ
Président de l'Université de Strasbourg

Jean-François KAPPS
Agent comptable de l'Université de Strasbourg

Marc PONCIN
Directeur du SFC de l'Université de Strasbourg

Membres invités

Anne KLEBES-PELISSIER
Directrice déléguée des relations internationales

Catherine HMAE
Responsable administratif & financier

Thierry STOLLE
Gestionnaire du CA - Secrétaire de séance

Elsa GRANDHOMME
Responsable du service des études

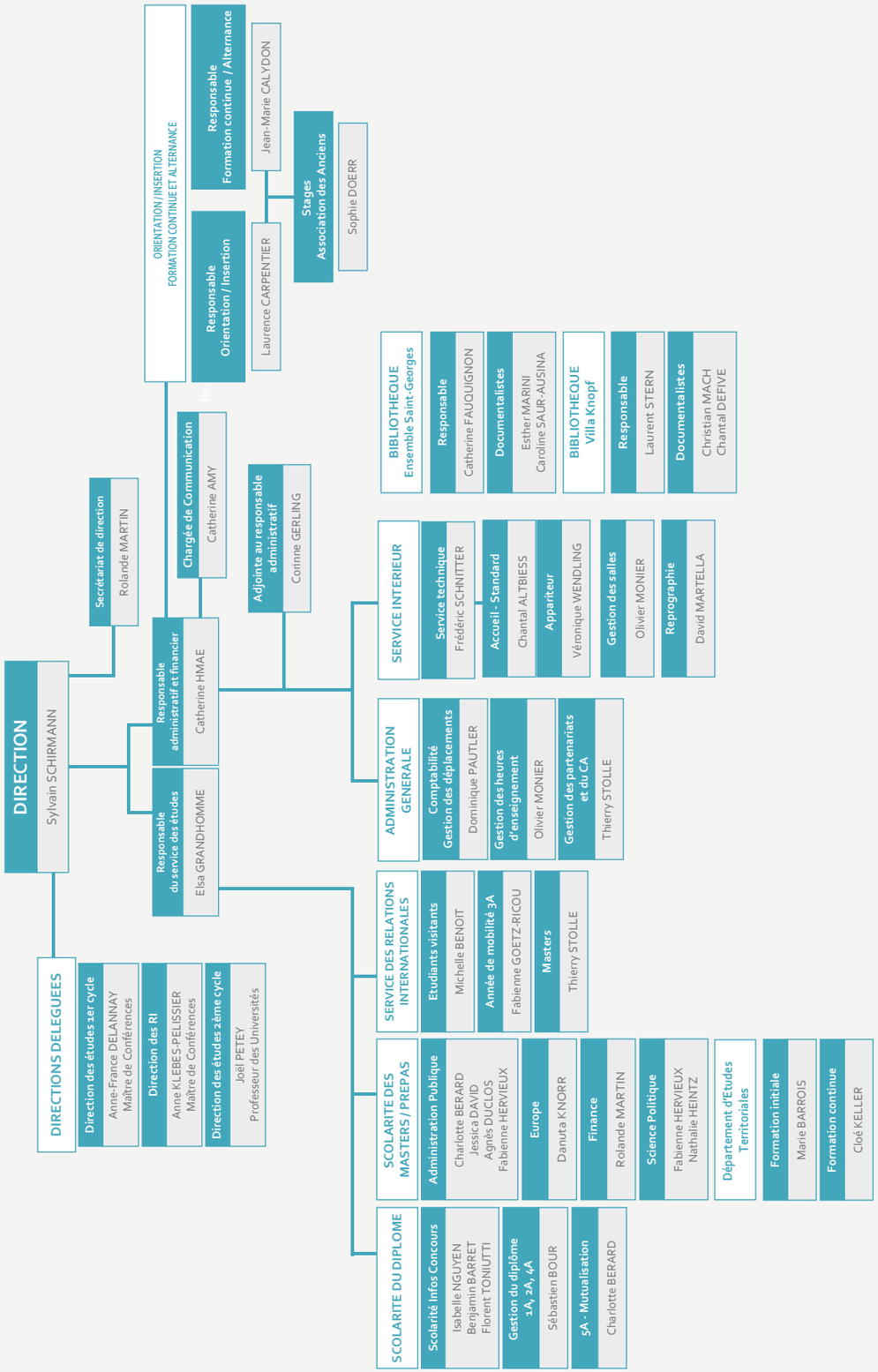

Direction

Directeur

Sylvain Schirmann	sur rdv	*rolande.martin@unistra.fr*	403

Directeurs des études

Anne-France Delannay	sur rdv	*a.delannay@unistra.fr*	401
Joël Petey	sur rdv	*joel.petey@unistra.fr*	401

Directeur des Relations Internationales

Anne Klebes-Pelissier	sur rdv	*a.klebespelissie@unistra.fr*	418

Secrétariat général

Responsable du service des études

Elsa Grandhomme	sur rdv	*elsa.grandhomme@unistra.fr*	411

Responsable administratif

Catherine Hmaé	sur rdv	*catherine.hmae@unistra.fr*	404

Gestion des partenariats / gestion du CA

Thierry Stolle	03 68 85 82 40	*thierry.stolle@unistra.fr*	412

Communication

Responsable communication

Catherine Amy	03 68 85 80 15	*catherineamy@unistra.fr*	315

Comptabilité / Finances

Adjointe au responsable administratif

Corinne Gerling	03 68 85 81 30	*corinne.gerling@unistra.fr*	406

Comptabilité et gestion des déplacements

Dominique Pautler	03 68 85 81 22	*dpautler@unistra.fr*	408

Gestion des heures d'enseignement

Olivier Monier	03 68 85 89 49	*olivier.monier@unistra.fr*	408

Relations Internationales

Etudiants visitants / DIEE

Michelle Benoit	03 68 85 81 05	*michelle.benoit@unistra.fr*	422

3ème année de mobilité

Fabienne Goetz-Ricou	03 68 85 81 06	*f.goetzricou@unistra.fr*	422

Masters (doubles-diplômes)

Thierry Stolle	03 68 85 82 40	*thierry.stolle@unistra.fr*	412

Orientation, insertion / Formation continue et alternance

Orientation / Insertion

Laurence Carpentier	03 68 85 88 35	*lcarpentier@unistra.fr*	313

Formation continue / Alternance

Jean-Marie Calydon		*calydon@unistra.fr*	312

Stages / Anciens

Sophie Doerr	03 68 85 87 69	*doerr@unistra.fr*	314

Scoalrité

Scolarité générale (Renseignements, inscriptions, attestations, informations concours...)

Isabelle Nguyen	03 68 85 83 75	*scolarite.iep@unistra.fr*	407
Benjamin Barret	03 68 85 86 03	*bbarret@unistra.fr*	407
Florent Toniutti	03 68 85 86 21	*ftoniutti@unistra.fr*	407

Scolarité du diplôme 1A - 2A - 4A (examens, plannings, absences...)

Sébastien Bour	03 68 85 89 48	*sbour@unistra.fr*	405

5ème année et mutualisation

Charlotte Berard	03 68 85 80 24	*cberard@unistra.fr*	405

Scolarités Masters / Prépas / Licence Professionnelle

M2 Administrations locales et régionales en Europe

Agnès Duclos	03 68 85 81 19	*agnes.duclos@unistra.fr*	413

M2 Carrières et action publiques

Jessica David	03 68 85 82 82	*jessica.david@unistra.fr*	413

M2 Corporate strategy and finance in Europe

Rolande Martin	03 68 85 81 33	*rolande.martin@unistra.fr*	402

M2 Droit de l'économie et de la régulation en Europe

Charlotte Berard	03 68 85 80 24	*cberard@unistra.fr*	405

M1 Etudes Européennes et Internationales

Nathalie Heintz	03 68 85 82 92	*nathalie.heintz@unistra.fr*	410

M2 Finance d'entreprise et pratiques des marchés financiers

Rolande Martin	03 68 85 81 33	*rolande.martin@unistra.fr*	402

M2 Gestion financière de la banque

Rolande Martin	03 68 85 81 33	*rolande.martin@unistra.fr*	402

M2 Histoire des relations internationales et des processus d'intégration régionale

Nathalie Heintz	03 68 85 82 92	*nathalie.heintz@unistra.fr*	410

M2 Management et gestion publics

Jessica David	03 68 85 82 82	*jessica.david@unistra.fr*	413

M2 Politiques européennes et affaires publiques

Danuta Knorr	03 68 85 81 21	*danuta.knorr@unistra.fr*	414

M2 Politiques européennes et franco-germaniques

Danuta Knorr	03 68 85 81 21	*danuta.knorr@unistra.fr*	414

M2 Politique et gestion de la culture

Fabienne Hervieux	03 68 85 81 20	*fabienne.hervieux@unistra.fr*	410

Prépas concours (ENA et INET)

Agnès Duclos	03 68 85 81 19	*agnes.duclos@unistra.fr*	413

M1 Sciences politiques et sociales

Fabienne Hervieux	03 68 85 81 20	*fabienne.hervieux@unistra.fr*	410

M2 Sciences sociales du politique

Fabienne Hervieux	03 68 85 81 20	*fabienne.hervieux@unistra.fr*	410

M2 Sécurité extérieure et interieure de l'Union Européenne

Danuta Knorr	03 68 85 81 21	*danuta.knorr@unistra.fr*	414

Département d'Etudes Territoriales (Licence Pro d' Etudes Territoriales Appliquées / DEUST)

Marie Barrois	03 88 58 40 37	*mwillem@unistra.fr*	Site de Sélestat
Cloé Keller	03 88 58 40 38	*cloe.keller@unistra.fr*	

Bibliothèques

Responsable Ensemble Saint-Georges

Catherine Fauquignon	03 68 85 81 57	*c.fauquignon@unistra.fr*	204

Documentalistes Ensemble Saint-Georges

Esther Marini	03 68 85 81 58	*esther.marini@unistra.fr*	204
Caroline Saur-Ausina	03 68 85 81 56	*caroline.saur@unistra.fr*	204

Responsable Villa Knopf

Laurent Stern	03 68 85 82 89	*laurent.stern@unistra.fr*	

Documentalistes Villa Knopf

Christian Mach	03 68 85 82 88	*christian.mach@unistra.fr*	
Chantal Defive	03 68 85 84 29	*chantal.defive@unistra.fr*	

Service intérieur

Service technique

Frédéric Schnitter	03 68 85 84 08	*frederic.schnitter@unistra.fr*	Atelier

Accueil - Standard

Chantal Altbiess	03 68 85 84 00	*chantal.hamreras@unistra.fr*	Accueil

Appariteur

Véronique Wendling	03 68 85 89 97	*vwendling@unistra.fr*	Accueil

Reprographie

David Martella	03 68 85 81 60	*david.martella@unistra.fr*	105

Gestion des salles

Olivier Monier	03 68 85 89 49	*olivier.monier@unistra.fr*	408

La plupart des services ne sont ouverts au public que l'après-midi.

Merci de bien vouloir respecter les horaires figurant sur les portes des bureaux.

LES ENSEIGNANTS PERMANENTS

Langues et civilisation

Allemand

AQUATIAS Marie-Christine	*aquatias@unistra.fr*	426
WILLMANN Nadine	*nadine.willmann@unistra.fr*	424

Anglais

LEHNI Caroline (coordinatrice de l'enseignement des langues)	*caroline.lehni@unistra.fr*	427
ROIRON Virginie	*virginie.roiron@unistra.fr*	427
WITKOWSKI Susan	*susan.witkowski@unistra.fr*	418

Sciences juridiques

Droit privé

LASSERRE-CAPDEVILLE Jérôme	*j.lasserrecapdev@unistra.fr*	424

Droit public

BERROD Frédérique	*f.berrod@unistra.fr*	421
ECKERT Gabriel	*gabriel.eckert@unistra.fr*	425
FLIZOT Stéphanie	*flizot@unistra.fr*	426
FUCHS Olivier	*o.fuchs@unistra.fr*	
HERTZOG Robert	*robert.hertzog@unistra.fr*	421
KOVAR Jean-Philippe	*j.kovar@unistra.fr*	421
LAFARGE François	*francois.lafarge@unistra.fr*	
MESSE Marie-Laure	*messeroth@unistra.fr*	
MOUCHETTE Julien	*mouchette@unistra.fr*	425
VAHLAS Alexis	*vahlas@unistra.fr*	425

Sciences historiques

ABALLEA Marion	*maballea@unistra.fr*	424
BONHOMME Jean-Noël	*nbonhomme@unistra.fr*	
CARREZ Maurice	*maurice.carrez@unistra.fr*	Villa Knopf

CLÉMENT Jean-Louis	*j.clement@unistra.fr*	428
FABREGUET Michel	*michel.fabreguet@unistra.fr*	428
FAURE Justine	*justine.faure@unistra.fr*	420
ROMER Jean-Christophe	*j.romer@unistra.fr*	420
SCHIRMANN Sylvain	*s.schirmann@unistra.fr*	403
WASSENBERG Birte	*birte.wassenberg@unistra.fr*	Villa Knopf

Sciences économique et de gestion

Economie

BIANCHINI Victor	*vbianchini@unistra.fr*	308
BLAZY Régis	*regis.blazy@unistra.fr*	310
BROUSSOLLE Damien	*d.broussolle@unistra.fr*	307
DIETSCH Michel	*michel.dietsch@unistra.fr*	
EBER Nicolas	*nicolas.eber@unistra.fr*	309
GODBILLON-CAMUS Brigitte	*b.godbilloncamus@unistra.fr*	307
HERGUEUX Jérôme		
WEILL Laurent	*laurent.weill@unistra.fr*	310
ZIMMER Blandine	*zimmer@unistra.fr*	305
ZOUABI Bouthayna		308

Gestion

DELANNAY Anne-France	*a.delannay@unistra.fr*	401
PETEY Joël	*joel.petey@unistra.fr*	401
SOULA Jean-Loup	*jlsoula@unistra.fr*	308

Science politique

BAECHTEL Thierry	*thierrybaechtel@unistra.fr*	308
DAKOWSKA Dorota	*dorota.dakowska@unistra.fr*	Misha
DUBOIS Vincent	*vincent.dubois@unistra.fr*	Misha
FFOULKES ROBERTS Adam	*ffoulkes@unistra.fr*	504
HADJIISKY Magdaléna	*m.hadjiisky@unistra.fr*	Misha

HEURTIN Jean-Philippe	*jpheurtin@unistra.fr*	Misha
JOUANNEAU Solenne	*jouanneau@unistra.fr*	Misha
LOZAC'H Valérie	*valerie.lozach@unistra.fr*	Misha
MARTIN DE LA SALLE Marine	*marine.delasalle@unistra.fr*	Misha
MICHEL Hélène	*helene.michel@unistra.fr*	Misha
SINIGAGLIA Jérémy	*sinigaglia@unistra.fr*	Misha
SLEDZIEWSKI Elisabeth	*e.sledziewski@unistra.fr*	424
TORREIRO-LAREO Juan-Jose	*juan.torreiro@unistra.fr*	322

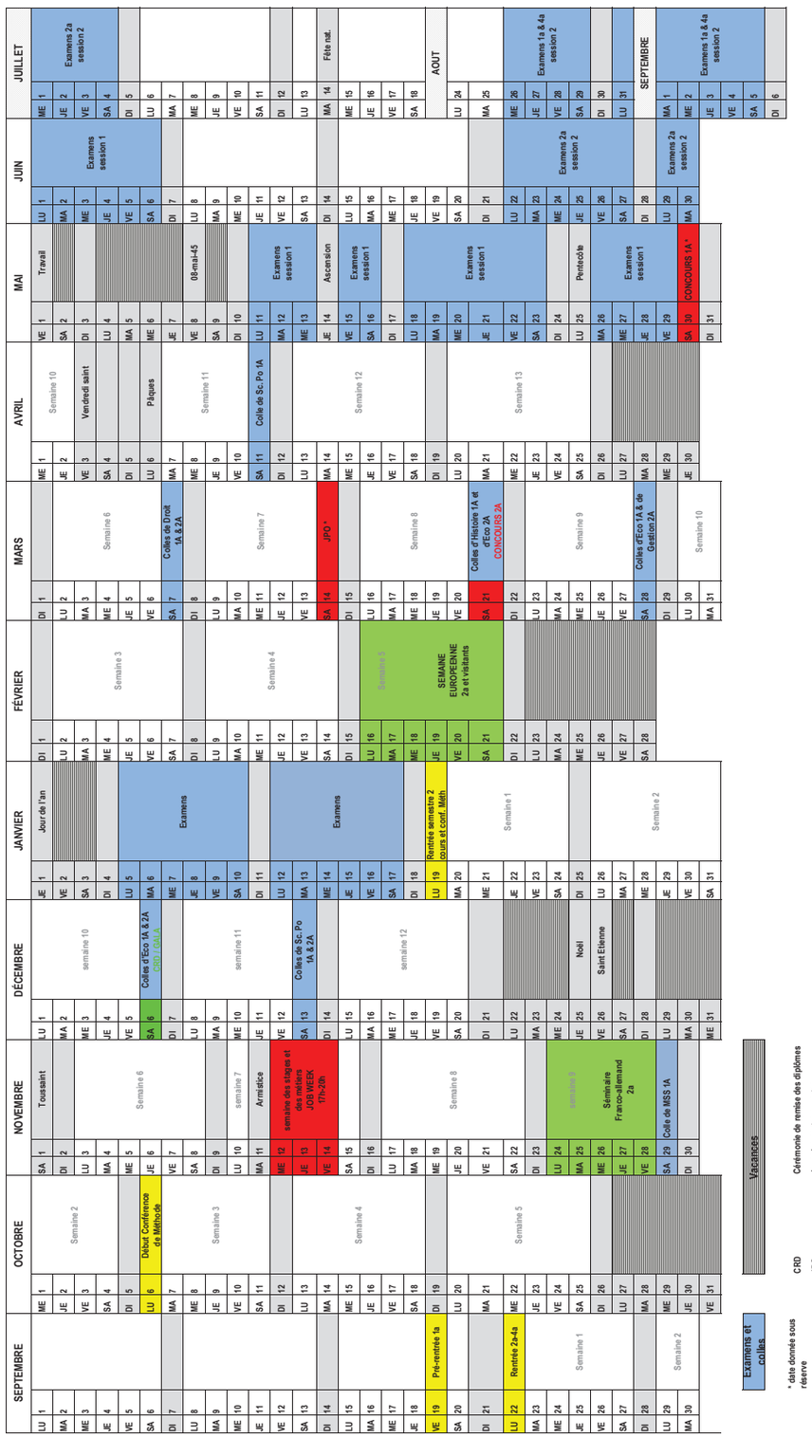

CA_IEP de 19 mai 2014

Votre quotidien

Scolarité 1er cycle

Bibliothèque

Orientation / Insertion

Relations Internationales

La vie étudiante

Les services de la scolarité du diplôme vous accompagnent tout au long de votre cursus à Sciences Po.

Principales missions des services de scolarité :

- **Gestion des concours d'entrée**
- **Gestion administrative des étudiants** (inscriptions administratives et pédagogiques)
- **Gestion des enseignements** (emplois du temps, organisation des conférences de méthodes)
- **Gestion des examens**
- **Gestion des absences**

L'ENT

Cet environnement numérique de travail est un espace sécurisé accessible depuis tout ordinateur connecté à Internet (chez vous, dans une salle équipée, à la bibliothèque, à la borne ENT à l'accueil de l'IEP, etc.). Retrouvez :
- Vos emplois du temps, les annulations / rattrapages de cours
- Vos résultats d'examens en ligne

Un affichage papier dans le hall de l'IEP n'aura lieu que jusqu'aux vacances de la Toussaint.

Les bureaux sont ouverts uniquement l'après midi, de 13h30 à 17h

En dehors de ces horaires d'accueil, vous pouvez :
- Déposer vos documents dans la boîte aux lettres scolarité
- Contacter les gestionnaires de scolarité par email ou téléphone

À chaque besoin, un bureau !

Scolarité générale

Isabelle Nguyen
Benjamin Barret
Florent Toniutti

Bureau 407

Vous souhaitez :
- Régler des problèmes liés à votre inscription administrative
- Récupérer votre carte d'étudiant
- Obtenir une attestation ou un certificat de scolarité
- Faire certifier un formulaire lié à votre inscription (SNCF, CROUS...)
- Récupérer votre relevé de notes

Scolarité du diplôme

Sébastien Bour

Bureau 405

Vous souhaitez :
- Des informations sur vos examens (inscriptions pédagogiques, convocations, dates des résultats)
- Des informations sur les conférences de méthode
- Des informations sur vos emplois du temps
- Régler un problème d'absence à un examen.

Vous avez manqué une conférence de méthode ? Attention !
Il y a une procédure à respecter. Vos justificatifs sont à déposer avec le formulaire rempli, au bureau 405, chez Madame Berard.

La gestion des absences

L'assiduité aux conférences de méthode (conférences de méthode en langues incluses) est obligatoire. **L'absence non justifiée à plus de cinq séances de conférences de méthode, toutes conférences confondues, est sanctionnée d'une interdiction de composer lors de la première session d'examen.**
Les étudiants concernés sont systématiquement convoqués par le Directeur des Etudes. L'interdiction de composer en première session d'examen est décidée et notifiée par le Directeur, sur proposition du Directeur des Etudes.

Les absences doivent être justifiées auprès du service de la scolarité,une semaine au plus tard après la période d'absence. Au delà de cette semaine, l'absence est injustifiée.

L'absence est justifiée, sous réserve de la production des pièces justificatives afférentes, dans les circonstances suivantes : problème de santé attesté par un certificat médical ou d'hospitalisation, décès survenu dans la famille proche (ascendants, descendants, fratrie), participation à la journée de défense et de citoyenneté, examen du permis de conduire, convocations administratives et judiciaires, participation aux instances officielles de l'Université et de l'IEP

(conseil d'administration, CEVU) pour les étudiants élus...

En cas d'absence aux examens

En cas d'absence justifiée aux épreuves de contrôle continu et aux examens, les rattrapages ne sont possibles que sur décision de l'enseignant concerné.
L'absence doit être justifiée auprès de Sébastien Bour dans un délai d'une semaine.

Bureau des stages

Sophie Doerr

Bureau 314

Vous souhaitez :
- Des informations pratiques pour effectuer un stage d'été
- Une convention pour effectuer un stage d'été

Vous avez envie de faire un stage d'été ?

Sachez que vous pouvez faire valider dès votre 2ème année (dans le cadre de l'option libre « stage ») un stage que vous aurez effectué en 1ère année durant les congés d'été (stage de 4 semaines minimum).
Informations pratiques et conditions de validation sur notre site internet www.iep-strasbourg.fr

Procédures à suivre...

L'IEP ne peut conventionner aucun stage ou partie de stage sur une période pendant laquelle vous n'êtes pas ou plus inscrit administrativement et ce, sans possibilité de dérogation. L'inscription administrative prise en année N (ex : 2014) prend fin au 30 septembre de l'année N+1 (ex : 30 septembre 2015)

1. Toutes les conventions de stage sont accessibles via votre ENT.

Pour vous aider à saisir les conventions, vous trouverez sur le site de l'IEP un mode d'emploi, rubrique « Le conventionnement »

2. Imprimez la convention en 3 exemplaires et les autres documents en 1 seul exemplaire.

3. Les signer et les faire signer par l'organisme d'accueil.

4. Signez la charte des stages, demandez à votre mutuelle santé une attestation de responsabilité civile couvrant la totalité de votre stage (pour les stages en France uniquement).

5. Transmettez les 3 conventions (exemplaires originaux) + la charte des stages + l'attestation de responsabilité civile au plus tard 3 semaines avant le début du stage au bureau des stages de l'IEP, qui les validera et les fera signer par le Directeur de l'IEP, M. Schirmann.

6. L'étudiant se verra alors remettre 2 exemplaires de cette convention, l'un destiné à son usage personnel, l'autre qu'il transmettra à l'organisme d'accueil.

Stages dans les pays « à risque »

Les conventions pour les stages dans les pays classés par le MAEE en zone « jaune » doivent être signées par le Président de l'Université de Strasbourg, M. Beretz, et non pas par le Directeur de l'IEP. Elles font l'objet d'un courrier individuel avec une mise en garde et signature d'une décharge par l'étudiant. **Veillez à anticiper les démarches administratives relatives à la convention de stage 5 semaines avant la date de votre départ, et ne pas quitter le territoire français sans l'aval de nos services.** Cette procédure est assurée par le bureau des stages de l'IEP.

Les stages dans les pays classés par le MAEE en zone « orange » et « rouge » seront systématiquement refusés.

Pour tout projet de stage dans les « zones à risques », notamment dans le cadre de votre projet personnel de 3ème année, **merci de bien vouloir prendre rendez-vous avec le bureau de stages avant d'entamer vos démarches.**

Pour plus d'informations

MAEE Conseils aux voyageurs :
http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/

Consultez la liste des pays sur le site du CNRS :
http://www.cnrs.fr/derci/spip.php?article335

La bibliothèque

La bibliothèque de l'IEP-IPAG est intégrée au sein du Service Commun de la Documentation (SCD) de l'Université de Strasbourg (UDS). Vous avez ainsi accès à l'ensemble des bibliothèques universitaires strasbourgeoises.
Les pôles d'excellence de l'IEP de Strasbourg (Action publique, Europe et relations internationales, Entreprise-Finance, ainsi que la présence intra-muros du Centre de préparation à l'ENA (Prep'ENA) et de l'Institut de préparation à l'administration générale (IPAG) conditionnent la nature des fonds documentaires mis à la disposition des lecteurs, portant essentiellement sur les domaines de la science politique et administrative, de l'économie, de l'histoire, du droit et des problèmes sociaux du monde contemporain.

Services

- Renseignements bibliographiques et aide à la recherche documentaire
- Postes informatiques permettant l'accès aux catalogues ainsi qu'aux ressources documentaires électroniques
- Bornes Wifi
- **Mise à disposition de photocopieurs - imprimantes - scanners payants, fonctionnant avec la carte pass campus**

Accès

L'accès est libre et la consultation sur place est autorisée sans inscription préalable.

Formation

Des présentations de la bibliothèque et des formations à l'utilisation des ressources numériques sont organisées à l'attention des étudiants dès la rentrée.

Prêt

Le prêt à domicile nécessite la carte pass campus. Pour plus d'information :
http://www.passcampus-alsace.fr/carte-detudiant/

Catégories de lecteurs	Bibliothèque	Durée	Prolongation
Licences Extérieur	5*	14 jours	14 jours
Masters DU	8*	21 jours	21 jours
Doctorant Personnel de l'UdS Lecteurs empêchés	10*	28 jours	28 jwours
Enseignants-chercheurs	30*	28 jours	28 jours

* dont 3 prêts week end + 2 DVD

2 sites vous accueillent

Bibliothèque IEP-IPAG
47 avenue de la Forêt Noire
67082 Strasbourg
Tel : 03 68 85 89 85

Bibliothèque des Etudes Européennes
10 rue Schiller
67081 Strasbourg
Tel : 03 68 85 82 89

Horaires

Lundi - Jeudi : 9h à 19h
Vendredi : 9h à 17h

Lundi - Vendredi : 9h à 12h30 et 13h30 à 18h

Interlocuteurs

Catherine Fauquignon

Esther Marini
Caroline Saur-Ausina

Laurent Stern

Christian Mach
Chantal Defive

Domaines

- Science politique
- Administration publique
- Droit public
- Histoire des relations internationales
- Economie, fiinance, gestion
- Préparation aux concours

Europe :
- Histoire
- Institutions
- Droit communautaire

Collections

- 35 000 livres français et étrangers dont 8000 ouvrages en libre-accès et 27 000 en accès indirect (en mag-207)
- 315 DVD
- 2 700 mémoires d'étudiants, en consultations sur place et 87 accessibles en ligne
- 367 titres de périodiques dont 165 courants, en consultation sur place

- 10 000 livres français et étrangers dont 3 800 ouvrages en libre-accès
- 298 périodiques dont 110 courants en consultation sur place

Le saviez vous ?

Accès unique aux ressources documentaires :
http://bibliotheques.unistra.fr

scd-bib.iep@unistra.fr

Préoccupez-vous dès maintenant de votre orientation professionnelle.

Laurence Carpentier

Bureau 313

Durant vos cinq années d'études à l'IEP, vous serez amenés à effectuer des choix : d'options, de filières, d'études à l'étranger, de masters, etc. Il vous faudra construire votre parcours de formation en tenant compte non seulement de vos intérêts mais aussi avoir une vision à plus long terme et penser à votre insertion professionnelle future.

Comme la majorité des étudiants en 1er cycle, vous n'avez sans doute aucun projet professionnel. Pas de panique, cela est normal ! Cependant, mieux vaut ne pas attendre le 2ème cycle et d'éventuelles erreurs de choix de filières pour s'en préoccuper. Profitez au mieux de l'ensemble des services que l'IEP met à votre disposition pour faciliter vos prises de décision et votre orientation.

« Construire son projet professionnel »

Formation pour tous de deux heures au 1er semestre pour réfléchir à votre avenir et apprendre à être proactif.

Entretien individuel d'orientation et d'aide à la recherche de stage

Vous pouvez prendre rendez-vous auprès de Laurence Carpentier
lcarpentier@unistra.fr - 03 68 85 88 35

«JOB WEEK »

Trois soirées dédiées à l'orientation et l'insertion professionnelle **les 12, 13 et 14 novembre 2014** dans les locaux de l'IEP. Des professionnels viendront participer à des tables-rondes et proposer des offres de stage. Le programme détaillé sera diffusé sur le site et sur la page Facebook de l'IEP.

Les ateliers « CAP vers l'emploi »

Des **ateliers/rencontres** vous sont proposés **chaque mardi d'octobre à mars, par des** professionnels des ressources humaines ou du conseil, anciens de l'IEP ou non. La participation est libre mais l'inscription est obligatoire. Chaque semaine, vous recevrez une invitation par mail. À vous de choisir le thème qui vous intéresse et qui répond à vos préoccupations. À titre d'exemples : « mieux se connaître pour mieux se mettre en valeur », « savoir rédiger un cv », « préparer son entrée en master », « apprendre à rédiger un CV efficace », « réussir son entretien d'embauche », « apprendre à convaincre », etc.

Pour aller plus loin…
Vous pouvez vous rendre à l'Espace Avenir de l'Université de Strasbourg pour consulter leurs nombreuses ressources documentaires et rencontrer un conseiller d'orientation psychologue (Nouveau Patio - 20a rue René Descartes - du lundi au jeudi de 9h à 17h, le vendredi de 14h à 17h).

Votre 3ème année à l'étranger se prépare dès votre rentrée en 2ème année.

Relations Internationales

Fabienne Goetz-Ricou

Bureau 422

Vous souhaitez :
- vous informer sur votre 3ème année et les différentes possibilités d'échanges
- connaître les aides financières possibles pour votre année de mobilité

Le bureau des relations internationales assure également le suivi de vos démarches administratives pour la 3ème année et entretient un contact permanent avec nos universités partenaires.

Conseiller pédagogique

Madame Lehni

Bureau 417

Vous souhaitez :
- Etre guidé dans le choix de votre programme d'études à l'étranger

Zoom sur le Bureau des Etudiants internationaux

Les deux «Moniteurs Erasmus» qui animent ce bureau seront heureux de vous accueillir pour vous informer et vous faire partager leur expérience à l'étranger.

Le bureau organise également le Forum international en novembre à l'IEP, l'accueil des étudiants en échange et met en relation des étudiants de l'IEP avec des étudiants visitants de différents pays.

Rejoignez les sur leur blog
http://bureauinter.wix.com/bureau-international#!

Une vie associative riche et variée

qui permet aux étudiants de s'investir, dès la première année, dans l'organisation des événements clés de l'année universitaire et dans des activités culturelles ou sportives.

Une quinzaine d'associations étudiantes à retrouver sur le portail unique des associations étudiantes de Sciences Po Strasbourg :
www.assoiepstrasbourg.com

Propos
Sciences Po Strasbourg Consulting
Bureau des Initiatives
Strasboum-Boum
Bureau des Sports
180 Degrees Consulting
Sciences Po Forum
L'Ecole des Jeunes Orateurs
Bureau des Elèves
Stras' Diplomacy
Oenopo
Dérivation
Bureau des Arts

Vous organisez un événement, une conférence, une projection, etc. ?

N'oubliez pas d'en informer le service communication de l'IEP pour la diffusion de l'information.
Catherine Amy
catherineamy@unistra.fr

La cafétéria

Un petit creux ?
Une cafétéria vous accueille au rez-de-chaussée du bâtiment de 7h30 à 17h30 (15h30 pour le vendredi). Petite restauration, sur place ou à emporter, boissons et distributeurs.

Photocopies

Vous trouverez en face de l'accueil un local ouvert en continu avec un photocopieur à disposition (utilisable avec votre carte étudiante). Deux photocopieurs sont également disponibles à la bibliothèque au 1er étage (dont 1 copieur A3).

Salle informatique (316, 2ème étage)

Une salle informatique est à votre disposition de 8h à 17h, sous réserve de l'absence de cours. Code d'accès disponible au bureau 408 sur présentation de votre carte étudiante.

La Mission Handicap

Sébastien Bour
Catherine Hmaé

Au sein du Service de la Vie Universitaire, la Mission Handicap évalue les besoins des étudiants handicapés et coordonne la mise en œuvre des aménagements nécessaires avec le SUMPS, le CROUS, les équipes pédagogiques, les référents handicap et tout autre partenaire utile.

Le rôle des référents handicap :

- Informer les étudiants handicapés
- Faire le lien avec la Mission Handicap
- Veiller à la gestion quotidienne des problèmes relatifs aux situations de handicap
- S'assurer de la mise en œuvre des aménagements demandés
- Sensibiliser les collègues

Organisation du 1er cycle

La 1ère année

La 2ème année

Les étudiants entrant en première année s'engagent dans un cursus de cinq ans.

Tout au long de leurs études, par le jeu des options, du choix d'une université d'accueil à l'étranger ou encore d'une spécialité, ils élaborent progressivement un cursus personnel. Ainsi, chaque parcours est unique et vient enrichir la cohésion de chaque promotion.

Les cours magistraux alternent avec le travail en petits groupes, les conférences avec les séminaires et les stages. Enfin les conférences de méthode, caractéristiques de la pédagogie Sciences Po permettent un suivi individualisé et une évaluation minutieuse.

Les études à l'IEP sont organisées en cinq ans. Le diplôme de l'IEP confère à ses titulaires le grade de master, internationelement reconnu. La formation est divisée en deux cycles.

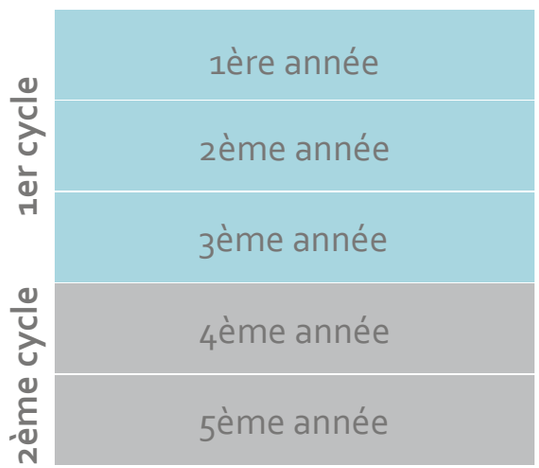

1ère et 2ème années

Ce sont les plus généralistes. Elles assurent une formation de base dans les principales disciplines des sciences sociales : droit, économie, histoire, science politique, relations internationales. Dans le même temps, les étudiants sont préparés à l'international : deux langues obligatoires et une langue facultative sont à choisir parmi un nombre important, y compris des langues « rares ».

3ème année

Année obligatoire à l'étranger dans une université partenaire ou en stage dans le cadre d'un projet personnel.

Consulter les horaires et salles de cours

Les horaires et salles pour vos cours, conférences de méthode sont consultables sur l'ENT : https://ent.unistra.fr
Affichage dans le hall de l'IEP uniquement en début d'année universitaire.

COURS MAGISTRAUX OBLIGATOIRES DU TRONC COMMUN

HISTOIRE	Histoire des RI (1914-1945) Histoire générale des grandes puissances	36h 36h	annuel annuel	M. Schirmann M. Clément
ANALYSE ECONOMIQUE	Microéconomie Macroéconomie	42h 42h	S1 S2	M. Eber M. Weill
DROIT	Introduction générale au droit Droit constitutionnel et institutions politiques	24h 60h	S1 annuel	Mme Flizot M. Zimmer
SCIENCE POLITIQUE	Science politique : pouvoir et institutions Sociologie : espace social, classe et mobilité	36h 36h	annuel S2	M. Juhem Mme Jouanneau

AUTRES COURS MAGISTRAUX OBLIGATOIRES

MÉTHODOLOGIE DES SCIENCES SOCIALES	24h	S1	M. Torreiro
INSTITUTIONS ADMINISTRATIVES Institutions administratives	24h	S2	M. Fuchs
INSTITUTIONS EUROPEENNES Institutions européennes	24h	S1	M. Vahlas

OPTIONS FACULTATIVES

MATHÉMATIQUES APPLIQUÉES AUX SCIENCES SOCIALES	15h	S1	Mme Godbillon
INITIATION À LA BUREAUTIQUE	24h	S2	Mme Végou
TROISIÈME LANGUE VIVANTE	40h		

EMPLOI du TEMPS Annuel (hors conférences de méthode)
1ère année
2014 – 2015
LUNDI
MARDI
MERCREDI
JEUDI
8 - 9
9 - 10
10 - 11
11 - 12
12 - 13
13 - 14
14 - 15
15 - 16
16 - 17
17 - 18
18 - 19
19 - 20
LANGUES (A PARTIR DU 08 OCTOBRE)
CONFERENCE DE METHODES (A PARTIR DU 06 OCTOBRE)
HISTOIRE GENERALE DES GRANDES PUISSANCES M. CLEMENT A.324
MACROECONOMIE M. WEILL 2ème Semestre A.216
MICROECONOMIE M. EBER 1er Semestre A.216
DROIT CONSTITUTIONNEL ET INSTITUTIONS POLITIQUES M. ZIMMER A.216
BUREAUTIQUE Mme VEGOU 1er Semestre S.316 (cf ENT)
HISTOIRE DES RELATIONS INTERNATIONALES M. SCHIRMANN A.324
INTRODUCTION GENERALE AU DROIT Mme FLIZOT 1er semestre A.324
Rome Mme Moro 320 (A PARTIR DU 08 OCTOBRE)
SOCIOLOGIE : ESPACE SOCIAL, CLASSE ET MOBILITE Mme JOUANNEAU 2ème Semestre A.216
METHODOLOGIE DES SCIENCES SOCIALES M. TORREIRO 1er Semestre A.216
INSTITUTIONS ADMINISTRATIVES M. FUCHS 2ème Semestre A.324
INSTITUTIONS EUROPEENNES M. VAHLAS 1er Semestre A.324
SCIENCE POLITIQUE : POUVOIR ET INSTITUTIONS M. JUHEM 1er Semestre A.216
CONFERENCES DE METHODE
LANGUES
OPTION
AUTRES COURS MAGISTRAUX
TRONC COMMUN

SCIENCES
UNIVERSITÉ DE STRASBOURG
INSTITUT D'ÉTUDES POLITIQUES

REGLEMENT DES ETUDES DE LA PREMIERE ANNEE DU DIPLOME DE L'INSTITUT D'ETUDES POLITIQUES DE STRASBOURG

Titre I : Le déroulement et l'organisation de l'année.

La formation dispensée durant la première année du diplôme de l'IEP s'organise de la manière suivante.

Article 1 : Les cours magistraux obligatoires.

Tous les étudiants de première année sont tenus de suivre la totalité des cours magistraux obligatoires, appartenant ou non au tronc commun.

1) Cours magistraux obligatoires du tronc commun

	COURS MAGISTRAUX	VOLUME HORAIRE
DROIT	Introduction générale au droit	24 h
	Droit constitutionnel et institutions politiques	60 h
ECONOMIE	Microéconomie	42 h
	Macroéconomie	42 h
HISTOIRE	Histoire générale des grandes puissances	36 h
	Histoire des relations internationales (1914-1945)	36 h
SCIENCE POLITIQUE	Science politique : pouvoir et institutions	36 h
	Sociologie : espace social, classe et mobilité	36 h

2) Autres cours magistraux obligatoires

COURS MAGISTRAUX	VOLUME HORAIRE
Méthodologie des sciences sociales	24 h
Institutions européennes	24 h
Institutions administratives	24 h

Article 2 : Les options facultatives.

Des options facultatives sont proposées aux étudiants :

OPTIONS FACULTATIVES	VOLUME HORAIRE
Mathématiques appliquées aux Sciences Sociales	15 h
Initiation à la bureautique	24 h
Troisième langue vivante	40 h

Pour ces options facultatives, seuls les points au dessus de 10/20 sont pris en considération, et affectés d'un coefficient 1, sont ajoutés au total de points de l'étudiant.

Les conditions de suivi de la troisième langue vivante sont définies à l'article 4 du présent règlement.

Article 3 : Les conférences de méthode.

Les étudiants de première année sont tenus de suivre la totalité des conférences de méthode, à savoir :

1) Conférences de méthode du tronc commun

	CONFERENCES DE METHODE	VOLUME HORAIRE
Droit	20 séances	30 h
Economie	20 séances	30 h
Histoire	20 séances	30 h
Science politique	20 séances	30 h

2) *Autres Conférences de méthode*

	CONFERENCES DE METHODE	VOLUME HORAIRE
Méthodologie des sciences sociales	10 Séances	20 h
Langue vivante 1	20 séances	40 h
Langue vivante 2	20 séances	40 h

Article 4 : Les langues vivantes.

1) Conférences de méthode en langue vivante

Les deux conférences de méthode obligatoires en langue vivante sont choisies parmi les langues enseignées à l'IEP : allemand, anglais, espagnol, italien et russe.

A titre dérogatoire, une langue non enseignée à l'IEP peut être choisie au titre des conférences de méthode de langue vivante obligatoires et suivie à la Faculté des Langues et des Cultures Etrangères de l'Université de Strasbourg ou, sur dérogation, dans une autre composante de l'Université de Strasbourg. Un enseignement de langue pour débutants ne peut être choisi au titre de langue obligatoire.

2) Troisième langue facultative

Une troisième langue facultative peut également être suivie par l'étudiant. La troisième langue facultative peut être l'une des langues enseignées à l'IEP, ou toute autre langue enseignée à la Faculté des Langues et des Cultures Etrangères de l'Université de Strasbourg ou, sur dérogation, dans une autre composante de l'Université de Strasbourg.
En tout état de cause, ces inscriptions dérogatoires en LV2 ou LV3 doivent être préalablement validées par le Directeur de l'IEP, sur proposition du Coordinateur de langues.
L'étudiant est dès lors soumis aux modalités d'évaluation de la composante d'accueil.

Article 5 : L'assiduité

L'assiduité aux conférences de méthode (conférences de méthode en langues incluses) est obligatoire. L'absence non justifiée à plus de cinq séances de conférences de méthode, toutes conférences confondues, est sanctionnée d'une interdiction de composer lors de la première session d'examen. Les étudiants concernés sont systématiquement convoqués par le Directeur des Etudes. L'interdiction de composer en première session d'examen est décidée et notifiée par le Directeur, sur proposition du Directeur des Etudes.

Les absences doivent être justifiées auprès du service de la scolarité, une semaine au plus tard après la période d'absence. Au-delà de cette semaine, l'absence est injustifiée. L'absence est justifiée, sous réserve de la production des pièces justificatives afférentes, dans les circonstances suivantes : problème de santé attesté par un certificat médical ou d'hospitalisation, décès survenu dans la famille proche (ascendants, descendants, fratrie), participation à la journée défense et citoyenneté, examen du permis de conduire, convocations administratives et judiciaires, participation aux instances officielles de l'université et de l'IEP (conseil d'administration, CEVU) pour les étudiants élus.

En cas d'absence justifiée aux épreuves de contrôle continu, les rattrapages ne sont possibles que sur décision de l'enseignant concerné.

Article 6 : Les stages

L'étudiant qui effectue un stage conventionné de quatre semaines minimum à l'issue de sa première année peut le faire valider dans le cadre de la deuxième année selon les modalités prévues à l'article 2 du règlement des études de la deuxième année.

Titre II : Les examens.

Article 7 : L'inscription aux examens

Afin d'être soumis aux évaluations et contrôles des connaissances, les étudiants doivent être inscrits administrativement et pédagogiquement aux dates définies chaque année par le Directeur de l'IEP, sur proposition du service de la scolarité. En cas de défaut d'inscription, l'étudiant n'est pas autorisé à composer lors de la première session d'examen.

Article 8 : La validation de la première année

Pour valider la première année, l'étudiant doit obtenir conjointement :

- La moyenne générale de 10/20 sur l'ensemble des matières, pondérées des coefficients définis à l'article 10.
- La moyenne de 10/20, après application des coefficients correspondants, à un « bloc de tronc commun » formé :
  - Des épreuves écrites des huit cours magistraux du tronc commun ;
  - Des quatre conférences de méthode de droit, d'économie, d'histoire et de science politique.

Article 9 : Les modalités de contrôle.

Les épreuves relatives aux cours magistraux obligatoires de première année prennent la forme d'examens terminaux écrits.

Les épreuves d'option facultative feront l'objet d'une évaluation écrite ou orale. L'enseignant informera les étudiants des modalités d'évaluation retenues par écrit dans le mois qui suit le début du cours.

Les modalités d'évaluation des conférences de méthode sont fixées par l'enseignant chargé de conférence de méthode, et communiquées par écrit aux étudiants dans le mois qui suit le début de l'enseignement. Dans les conférences de méthode de 30 ou 40 heures, deux épreuves écrites de contrôle continu, communément nommées « colles », sont organisées au minimum. Dans les conférences de méthode de 20 heures, une colle est organisée au minimum et doit être complétée par une autre forme d'évaluation (exposé, fiche de lecture, travail de groupe, note de synthèse, etc). La note de conférence de méthode est composée de la moyenne pondérée des notes obtenues par l'étudiant à l'ensemble des travaux écrits et oraux réalisés pendant l'année universitaire. En raison de ce caractère de contrôle continu, en cas d'ajournement à la première session, la note de conférence de méthode est conservée pour la seconde session.

Article 10 : Les coefficients.

Les coefficients affectés aux cours magistraux ainsi qu'aux conférences de méthode sont les suivants :

		ENSEIGNEMENTS	COEFFICIENT
ENSEIGNEMENTS DU TRONC COMMUN	COURS MAGISTRAUX	Introduction générale au droit	1
		Droit constitutionnel et institutions politiques	2
		Microéconomie	1.5
		Macroéconomie	1.5
		Histoire générale des grandes puissances	1.5
		Histoire des relations internationales (1914-1945)	1.5
		Science politique : pouvoir et institutions	1.5
		Sociologie : espace social, classe et mobilité	1.5
	CONFERENCES DE METHODE	Droit	3
		Economie	3
		Histoire	3
		Science Politique	3
AUTRES ENSEIGNEMENTS	COURS MAGISTRAUX	Méthodologie des sciences sociales	1
		Institutions européennes	1
		Institutions administratives	1
	CONFERENCES DE METHODE	Méthodologie des sciences sociales	2
		Langue vivante 1	2
		Langue vivante 2	2
	OPTIONS FACULTATIVES	Mathématiques appliquées aux sciences sociales	1 (pour les points supérieurs à 10/20)
		Initiation à la bureautique	
		Langue vivante 3	

Article 11 : Les sessions d'examens.

Deux sessions sont organisées : une première session en mai et juin (au terme des enseignements), une seconde session en septembre.

Les cours magistraux qui se déroulent exclusivement au premier semestre font l'objet d'une évaluation anticipée à l'issue de ce semestre. Ces examens anticipés valent au titre de la première session.

En cas d'ajournement à la première session, les étudiants ont la possibilité de se présenter à la seconde session. Dans ce cas :

- Pour les cours magistraux obligatoires (tels que définis à l'article 1) :

Les étudiants conservent le bénéfice des notes égales ou supérieures à 10/20 obtenues à la première session. Toutes les épreuves notées en dessous de la moyenne à la première session doivent obligatoirement être représentées à la seconde session. Seule la note de deuxième session est alors prise en compte.

- Pour les options facultatives et conférences de méthode (tels que définies aux articles 2 et 3) :

Les notes obtenues aux conférences de méthode, ainsi qu'aux options facultatives, sont intangibles et valent pour les deux sessions d'examens.

Article 12 : La défaillance.

L'absence à l'une des épreuves entraîne la défaillance pour la session en cours.

En cas de défaillance à la première session, les étudiants ont la possibilité de se présenter à la seconde session. Dans ce cas :

- Pour les cours magistraux obligatoires (tels que définis à l'article 1) :

Les étudiants conservent le bénéfice des notes égales ou supérieures à 10/20 obtenues à la première session. Les étudiants repassent dès lors les épreuves auxquelles ils ne se sont pas présentés à la première session, ainsi que toutes les épreuves notées en dessous de la moyenne. Seule la note de deuxième session est alors prise en compte.

- Pour les options facultatives (tels que définies à l'article 2) :

L'étudiant défaillant à un cours magistral facultatif représente obligatoirement la matière à la seconde session. Les notes obtenues pour les cours magistraux facultatifs en première session sont conservées pour la seconde session, fussent-elles inférieures à 10/20.

- Pour les conférences de méthode (tels que définies à l'article 3) :

Les notes obtenues aux conférences de méthode sont intangibles et valent pour les deux sessions d'examens. La défaillance en conférence de méthode entraine dès lors l'ajournement pour les deux sessions.

Article 13 : Les mentions.

Les mentions sont attribuées selon les critères suivants :

MENTION	MOYENNE GENERALE
Mention passable	10 à 11,99
Mention assez bien	12 à 13,99
Mention bien	14 à 15,99
Mention très bien	16 et plus

Article 14 : Le redoublement.

Le redoublement (et plus) n'est pas de droit et doit être prononcé par le jury d'examen sur cas particuliers dûment justifiés.
En particulier, l'étudiant ajourné à la seconde session est autorisé à redoubler une seule fois sa première année s'il a obtenu un minimum de 10/20 de moyenne générale.

Titre III – Les régimes spécifiques

Article 14 : Le régime salarié

Pour bénéficier d'un régime salarié, l'étudiant doit effectuer un minimum de 10 heures de travail par semaine, sur l'ensemble de l'année universitaire. L'étudiant doit en faire la demande au Directeur des Etudes en joignant toutes les pièces justificatives (contrat de travail et fiche de paie…). Cette demande est validée par le Directeur de l'IEP.
Dès lors qu'il remplit les conditions, l'étudiant peut bénéficier au choix de deux régimes spécifiques : le régime sur un an ou sur deux ans.

1) Le régime salarié sur un an.

Dès lors qu'il est accordé, le régime salarié sur un an permet à l'étudiant d'être dispensé d'assiduité en conférences de méthode. Toutefois, l'étudiant devra prendre contact avec les enseignants chargés de conférences de méthode pour convenir de la fréquence et de la date des travaux à fournir pendant l'année. Ce régime salarié ne dispense pas l'étudiant de la participation aux colles.

2) Le régime salarié sur deux ans.

Si l'étudiant choisit ce régime particulier, les dispositions précédentes sont applicables. L'étudiant a de plus la possibilité de choisir la ou les conférences de méthode ainsi que les cours qu'il suit l'année n° 1, étant entendu que l'année n° 2, il devra suivre le reliquat de cours et de conférences de méthode. Les notes obtenues lors de l'année n° 1 sont automatiquement reportées l'année n° 2. La validation de la première année du diplôme de l'IEP est déterminée par le total des notes obtenues sur les deux années. La session de rattrapage est organisée au mois de septembre de l'année n° 2 selon les modalités visées à l'article 11. Les modalités d'évaluation doivent faire l'objet d'une validation préalable par le Directeur des études de l'IEP.

Article 15 : Les autres cas d'aménagement d'études

Conformément aux conditions définies par le règlement général des examens et des concours de l'Université de Strasbourg, un aménagement d'études similaire au régime des étudiants salariés est possible pour les :

- Etudiants sportifs et arbitres de haut niveau,
- Etudiants en situation de handicap,
- Etudiants en situation de longue maladie,
- Etudiants artistes confirmés
- Etudiants chargés de famille, et étudiantes enceintes,
- Etudiants élus des Conseils de l'Université ou des Conseils d'UFR
- Etudiants élus au CROUS,
- Autres situations particulières retenues par le Directeur de l'IEP

L'étudiant dépose une demande auprès du Directeur des études lors de son inscription, accompagnée des pièces justificatives nécessaires. Cette demande est validée par le Directeur de l'IEP.
Sur avis du Directeur des études, l'étudiant peut être dispensé d'assiduité en conférences de méthode selon les modalités prévues par le régime salarié.

Article 16 : Le Service volontaire européen

Les étudiants qui effectuent un service civil volontaire ou un service volontaire européen (d'une durée minimale de 6 mois) peuvent interrompre leur scolarité dans le diplôme de l'IEP pendant un an sous réserve de respecter les conditions suivantes :

- Que le dossier soit accepté, au préalable, par le Directeur de l'IEP
- D'avoir réussi les examens de l'année N, si le service a lieu en année N+1
- De présenter les pièces justificatives indiquant que la candidature de l'étudiant est retenue avant le début du service
- En fin de service, de présenter une attestation indiquant que le service a été effectué.

En 2ème année, les étudiants sont tenus de suivre la totalité des des cours magistraux et conférences de méthode

(**Droit - Economie - Gestion - Histoire - Science Politique et Institutions Internationales, politiques et économiques**) appartenant ou non au tronc commun.

En plus des cours magistraux, les options ouvertes en 2ème année permettent à l'étudiant de s'intéresser progressivement à des domaines plus spécifiques en vue d'une spécialisation ultérieure.
Plus de 20 options de 24h chacune sont ouvertes, l'étudiant en choisira trois.

Vous trouverez les plans de cours sur le site web de l'IEP dans la rubrique « étudier à l'IEP » / « le diplôme ».

Zoom sur la Semaine Européenne...

Chaque année, pour une semaine, les étudiants de 2ème année de l'IEP, y compris les étudiants visitants, animent des ateliers de simulation parlementaire et assistent à des conférences sur l'Europe données par d'éminents spécialistes dans ce cadre exceptionnel qu'est le Parlement Européen (semaine européenne 2015 du 9 au 14 février).

TRONC COMMUN				
ECONOMIE GESTION	Gestion de l'entreprise	36h	annuel	Mme Delannay
	Economie internationale	24h	S2	M. Blazy
	Politiques économiques	24h	S1	M. Weill
DROIT	Droit administratif	44h	annuel	M. Kovar
	Droit de l'Union Européenne	20h	S1	Mme Meyer
	Droit des obligations	20h	S2	M. Lasserre-Capdeville
HISTOIRE	Histoire des idées politiques modernes	36h	annuel	M. Fabréguet
	Histoire des relations internationales depuis 1945	36h	annuel	M. Schirmann
SCIENCE POLITIQUE	Politique comparée	24h	S1	M. Rowell
	Sociologie de l'Etat	24h	S1	M. Heurtin
	Comportements politiques	24h	S1	M. Torreiro
Institutions internationales, politiques et économiques		24h	S2	Mme Klébes-Pélissier

OPTIONS OBLIGATOIRES			
Communication politique	24h	S2	M. Juhem
Conflictos internos e ínter-nacionales en America latina	24h	S2	M. Uribe
Culture et relations internationales	24h		Mme Amiri
Droit international public	24h	S2	M. Karagiannis
Économie de l'environnement, de la concurrence et de l'innovation	24h	S2	Mlle Zimmer
Économie du développement	24h	S1	M. Méon
Finance internationale	24h	S2	M. Petey
Finances publiques	24h	S2	Mme Flizot
Géographie politique	24h	S2	M. Kleinschmager

Kultur und Wirtschaft in Deutschland, Frankreich und Italien	24h	S2	M. Ammon
La Chine au XXe siècle	24h		M. Jost
Libertés publiques et droits de l'Homme	24h	S1	Mme Benoit-Rohmer
Politique internationale	24h	S1	Mme Lozac'h
Politiques publiques	24h	S2	Mme Anquetin
Society and Cinema in Post-War Britain (1945-2010)	24h	S2	Mme Lehni
Sport et nationalisme au XXème siècle	24h	S2	M. Carrez
The African-American Struggle for civil rights in the United States	24h	S2	Mme Witkowski
Théorie des jeux	24h	S2	M. Eber
Théories et idéologies politiques	24h	S1	Mme Sledziewski
ENSEIGNEMENTS FACULTATIFS			
Séminaire franco-allemand	24h	S1	M. Hartmeier
Troisième langue vivante	40h		
Stage (entre la 1ère et 2ème année)	4 semaines		

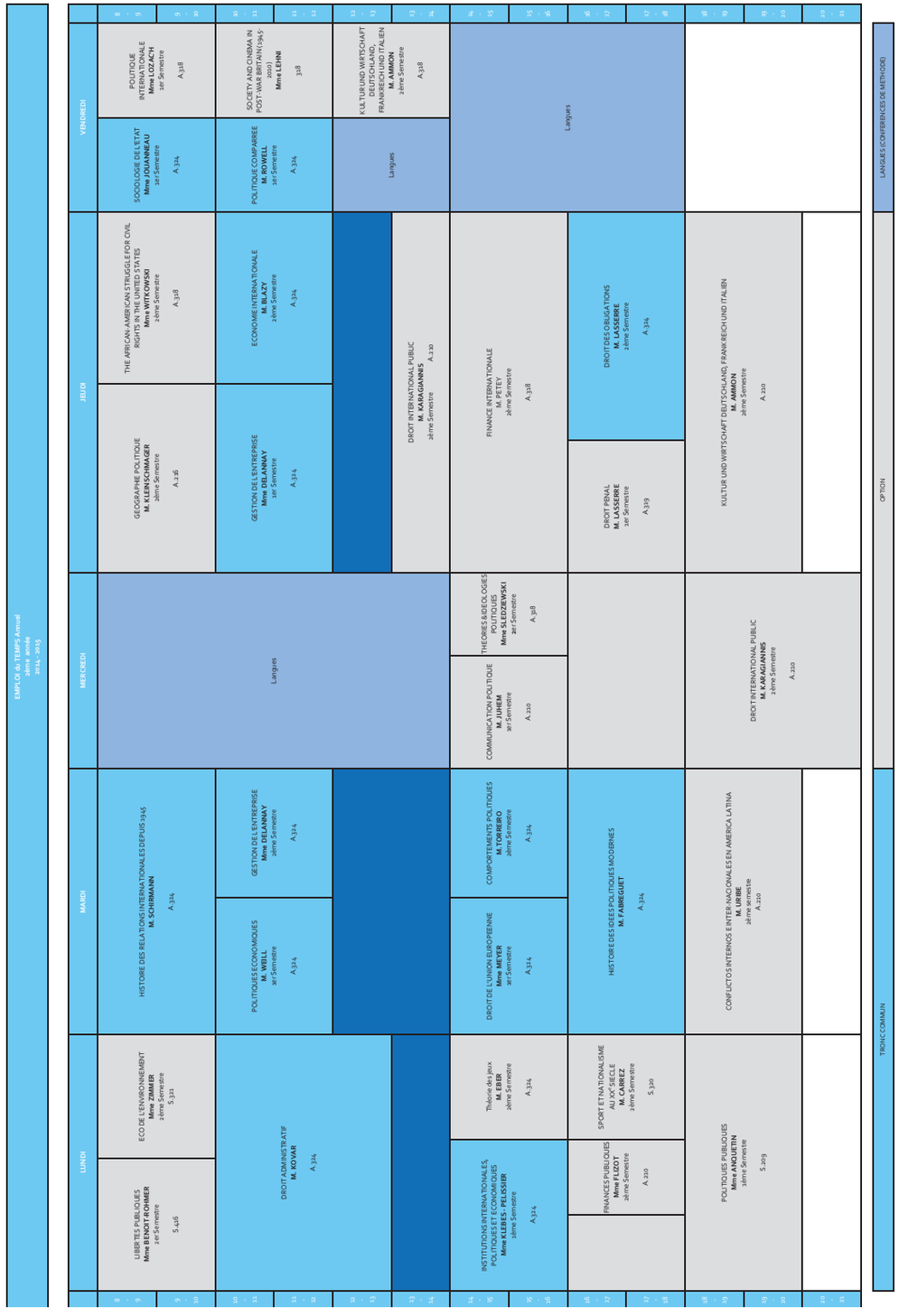
EMPLOI du TEMPS Annuel
2ème année
2014 - 2015
LUNDI
MARDI
MERCREDI
JEUDI
VENDREDI
LANGUES (CONFERENCES DE METHODE)
OPTION
TRONC COMMUN
POLITIQUE INTERNATIONALE Mme LOZACH 1er Semestre A.318
SOCIOLOGIE DE L'ETAT Mme JOANNEAU 1er Semestre A.324
SOCIETY AND CINEMA IN POST-WAR BRITAIN(1945-2010) Mme LEHNI 318
POLITIQUE COMPAREE M. ROWELL 1er Semestre A.324
KULTUR UND WIRTSCHAFT DEUTSCHLAND, FRANKREICH UND ITALIEN M. AMMON 1ère Semestre A.318
Langues
THE AFRICAN-AMERICAN STRUGGLE FOR CIVIL RIGHTS IN THE UNITED STATES Mme WITKOWSKI 2ème Semestre A.318
GEOGRAPHIE POLITIQUE M. KLEINSCHMAGER 2ème Semestre A.126
ECONOMIE INTERNATIONALE M. BLAZY 2ème Semestre A.324
GESTION DE L'ENTREPRISE Mme DELANNAY 2ème Semestre A.324
DROIT INTERNATIONAL PUBLIC M. KARAGIANNIS 2ème Semestre A.220
FINANCE INTERNATIONALE M. PETEY 2ème Semestre A.318
DROIT DES OBLIGATIONS M. LAGARDE 2ème Semestre A.324
DROIT PENAL M. LAGARDE 1er Semestre A.319
KULTUR UND WIRTSCHAFT DEUTSCHLAND, FRANKREICH UND ITALIEN M. AMMON 2ème Semestre A.210
Langues
THEORIES&IDEOLOGIES POLITIQUES Mme SLEDZIEWSKI 2ème Semestre A.318
COMMUNICATION POLITIQUE M. JUHEM 2ème Semestre A.210
DROIT INTERNATIONAL PUBLIC M. KARAGIANNIS 2ème Semestre A.220
HISTOIRE DES RELATIONS INTERNATIONALES DEPUIS 1945 M. SCHIRMANN A.324
POLITIQUES ECONOMIQUES M. WOLL 2ème Semestre A.324
GESTION DE L'ENTREPRISE Mme DELANNAY 2ème Semestre A.324
COMPORTEMENTS POLITIQUES M. TORREIRO 2ème Semestre A.324
DROIT DE L'UNION EUROPEENNE Mme MEYER 2ème Semestre A.324
HISTOIRE DES IDEES POLITIQUES MODERNES M. FABREGUET A.324
CONFLICTOS INTERNOS E INTER-NACIONALES EN AMERICA LATINA M. URIBE 2ème semestre A.210
ECO DE L'ENVIRONNEMENT Mme ZIMMER 2ème Semestre S.321
LIBERTES PUBLIQUES Mme BENOIT-ROMMER 2ème Semestre S.416
DROIT ADMINISTRATIF M. KOVAR A.324
Théorie des jeux M. EBER 2ème Semestre A.324
INSTITUTIONS INTERNATIONALES, POLITIQUES ET ECONOMIQUES Mme ALLES-PELLISSIER 2ème Semestre A.324
SPORT ET NATIONALISME AU XX SIECLE M. CARREZ 2ème Semestre S.320
FINANCES PUBLIQUES Mme LEVY 2ème Semestre A.210
POLITIQUES PUBLIQUES Mme ANQUETIN 2ème Semestre S.209

SCIENCES
UNIVERSITÉ DE STRASBOURG
INSTITUT D'ÉTUDES POLITIQUES

REGLEMENT DES ETUDES DE LA DEUXIEME ANNEE DU DIPLOME DE L'INSTITUT D'ETUDES POLITIQUES DE STRASBOURG

Titre I – Le déroulement et l'organisation de l'année.

La formation dispensée durant la deuxième année du diplôme de l'IEP s'organise de la manière suivante.

Article 1 : Les Cours magistraux obligatoires.

Tous les étudiants de deuxième année sont tenus de suivre la totalité des cours magistraux obligatoires appartenant ou non au tronc commun.

1) Cours magistraux obligatoires du tronc commun

	COURS MAGISTRAUX	VOLUME HORAIRE
DROIT	Droit administratif	44 h
	Droit de l'Union Européenne	20 h
	Droit des obligations	20 h
ECONOMIE-GESTION	Gestion de l'entreprise	36 h
	Economie Internationale	24 h
	Politiques Economiques	24 h
HISTOIRE	Histoire des idées politiques modernes	36 h
	Histoire des relations internationales depuis 1945	36 h
SCIENCE POLITIQUE	Politique comparée	24 h
	Comportements politiques	24 h
	Sociologie de l'Etat	24 h

2) Autre cours magistral obligatoire

COURS MAGISTRAUX	VOLUME HORAIRE
Institutions internationales, politiques et économiques	24 h

3) Les options obligatoires

Les étudiants choisissent trois cours magistraux de 24 heures parmi la liste des options proposées en annexe.

Article 2 : Les options facultatives.

Des options facultatives sont proposées aux étudiants :

COURS FACULTATIFS	VOLUME HORAIRE
Séminaire franco-allemand	1 semaine
Troisième langue vivante	40 h
Stage	4 semaines minimum

Pour ces options facultatives, seuls les points au dessus de 10/20 sont pris en considération et, affectés d'un coefficient 1, sont ajoutés au total de points de l'étudiant.

Les conditions de suivi de la troisième langue vivante sont définies à l'article 4 du présent règlement.

L'étudiant peut valider un stage conventionné d'une durée minimale de quatre semaines, dans le cadre de la deuxième année, au titre des enseignements facultatifs. Ce stage, effectué entre la première et la deuxième année, doit être validé par une évaluation du maître de stage dans la structure d'accueil et par la rédaction d'un rapport de stage, dans les formes et aux dates définies par le bureau des stages. Par ailleurs, l'étudiant qui effectue un stage conventionné de huit semaines minimum à l'issue de sa deuxième ou de sa troisième année peut le faire valider dans le cadre de la quatrième année selon les modalités prévues à l'article 4 du règlement des études de la quatrième année.

Article 3 : Les conférences de méthode.

Les étudiants de deuxième année sont tenus de suivre la totalité des conférences de méthode, à savoir :

1) Conférences de méthode du tronc commun

	CONFERENCES DE METHODE	VOLUME HORAIRE
Droit	20 Séances	30 h
Economie-Gestion	20 séances	30 h
Histoire	10 séances	20 h
Science Politique	10 séances	20 h

2) Conférences de méthode de langue vivante

	CONFERENCES DE METHODE	VOLUME HORAIRE
Langue vivante 1	20 séances	40 h
Langue vivante 2	20 séances	40 h

Article 4 : Les langues vivantes.

1) Conférences de méthode en langue vivante

Les deux conférences de méthode obligatoires en langue vivante sont choisies parmi les langues enseignées à l'IEP : allemand, anglais, espagnol, italien et russe.

A titre dérogatoire, une langue non enseignée à l'IEP peut être choisie au titre des conférences de méthode obligatoires et suivie à la Faculté des Langues et des Cultures Etrangères de l'Université de Strasbourg ou, sur dérogation, dans une autre composante de l'Université de Strasbourg. Un enseignement de langue pour débutants ne peut être choisi au titre de conférence de langue obligatoire.

2) Troisième langue facultative

Une troisième langue facultative peut également être suivie par l'étudiant. La troisième langue facultative peut être l'une des langues enseignées à l'IEP, ou toute autre langue enseignée à la Faculté des Langues et des Cultures Etrangères de l'Université de Strasbourg ou, sur dérogation, dans une autre composante de l'Université de Strasbourg.

En tout état de cause, ces inscriptions dérogatoires en LV2 ou LV3 doivent être préalablement validées par le Directeur de l'IEP, sur proposition du Coordinateur des langues.
L'étudiant est dès lors soumis aux modalités d'évaluation de la composante d'accueil.

Article 5 : L'assiduité

L'assiduité aux conférences de méthode (conférences de méthode en langues incluses) est obligatoire. L'absence non justifiée à plus de cinq séances de conférences de méthode, toutes conférences confondues, est sanctionnée d'une interdiction de composer lors de la première session d'examen. Les étudiants concernés sont systématiquement convoqués par le Directeur des Etudes. L'interdiction de composer en première session d'examen est décidée et notifiée par le Directeur, sur proposition du Directeur des Etudes.

Les absences doivent être justifiées auprès du service de la scolarité, une semaine au plus tard après la période d'absence. Au-delà de cette semaine, l'absence est injustifiée. L'absence est justifiée, sous réserve de la production des pièces justificatives afférentes, dans les circonstances suivantes : problème de santé attesté par un certificat médical ou d'hospitalisation, décès survenu dans la famille proche (ascendants, descendants, fratrie), participation à la journée défense et citoyenneté, examen du permis de conduire, convocations administratives et judiciaires, participation aux instances officielles de l'université et de l'IEP (conseil d'administration, CEVU) pour les étudiants élus.

En cas d'absence justifiée aux épreuves de contrôle continu, les rattrapages ne sont possibles que sur décision de l'enseignant concerné.

Dans le cas spécifique de la Semaine Européenne, la présence à l'ensemble des événements organisés est obligatoire. Par conséquent, toute absence à une demi-journée de cette semaine sera comptabilisée comme une absence en conférence de méthode.

Titre II – Les examens

Article 6 : L'inscription aux examens

Afin d'être soumis aux évaluations et contrôles des connaissances, les étudiants doivent être inscrits administrativement et pédagogiquement aux dates définies chaque année par le Directeur de l'IEP, sur proposition du service de la scolarité. En cas de défaut d'inscription, l'étudiant n'est pas autorisé à composer lors de la première session d'examen.

Article 7 : La validation de la deuxième année

Pour valider la deuxième année, l'étudiant doit obtenir conjointement :

- La moyenne générale de 10/20 sur l'ensemble des matières, pondérées des coefficients définis à l'article 9.
- La moyenne de 10/20, après application des coefficients correspondants, à un « bloc de tronc commun » formé :
  - Des épreuves écrites des 11 cours magistraux du tronc commun ;
  - Des quatre conférences de méthode de droit, d'économie-gestion, d'histoire et de science politique.

Article 8 : Les modalités de contrôle

Les épreuves relatives aux cours magistraux obligatoires de deuxième année prennent la forme d'examens terminaux écrits.

Les épreuves d'option, obligatoires ou facultatives, feront l'objet d'une évaluation écrite ou orale. L'enseignant informera les étudiants des modalités d'évaluation retenues par écrit dans le mois qui suit le début du cours.

Les modalités d'évaluation des conférences de méthode sont fixées par l'enseignant chargé de conférence de méthode, et communiquées par écrit aux étudiants dans le mois qui suit le début de l'enseignement. Dans les conférences de méthode de 30 ou 40 heures, deux épreuves écrites de contrôle continu, communément nommées « colles », sont organisées au minimum. Dans les conférences de méthode de 20 heures, une colle est organisée au minimum et doit être complétée par une autre forme d'évaluation (exposé, fiche de lecture, travail de groupe, note de synthèse, etc). La note de conférence de méthode est composée de la moyenne pondérée des notes obtenues par l'étudiant à l'ensemble des travaux écrits et oraux réalisés pendant l'année universitaire. En raison de ce caractère de contrôle continu, en cas d'ajournement à la première session, la note de conférence de méthode est conservée pour la seconde session.

Article 9 : Les coefficients

Les coefficients affectés aux cours magistraux ainsi qu'aux conférences de méthode sont les suivants :

		ENSEIGNEMENTS	COEFFICIENT
ENSEIGNEMENTS DU TRONC COMMUN	COURS MAGISTRAUX	Droit administratif	1.5
		Droit de l'Union Européenne	0.75
		Droit des obligations	0.75
		Gestion de l'entreprise	1
		Economie Internationale	1
		Politiques Economiques	1
		Histoire des idées politiques modernes	1.5
		Histoire des relations internationales depuis 1945	1.5
		Politique comparée	1
		Comportements politiques	1
		Sociologie de l'Etat	1
	CONFERENCES DE METHODE	Droit	3
		Economie-Gestion	3
		Histoire	3
		Science Politique	3
AUTRES ENSEIGNEMENTS	COURS MAGISTRAUX	Institutions internationales, politiques et économiques	1
		Option 1	1
		Option 2	1
		Option 3	1
	CONFERENCES DE METHODE	Langue vivante 1	2
		Langue vivante 2	2
	OPTIONS FACULTATIVES	Langue vivante 3	1 (pour les points supérieurs à 10/20)
		Séminaire franco-allemand	
		Stage	

Article 10 : Les sessions d'examens.

Deux sessions sont organisées : une première session en mai (au terme des enseignements) et une seconde session en juin. Compte tenu du déroulement particulier de la troisième année du diplôme de l'IEP à l'étranger, la seconde session a lieu deux semaines après la publication des résultats de la première session d'examen.

Les cours qui se déroulent exclusivement au premier semestre font l'objet d'une évaluation anticipée à l'issue de ce semestre. Ces examens anticipés valent au titre de la première session.

En cas d'ajournement à la première session, les étudiants ont la possibilité de se présenter à la seconde session. Dans ce cas :

- Pour les cours magistraux obligatoires (tels que définis à l'article 1) :

Les étudiants conservent le bénéfice des notes égales ou supérieures à 10/20 obtenues à la première session. Toutes les épreuves notées en dessous de la moyenne à la première session doivent

obligatoirement être représentées à la seconde session. Seule la note de deuxième session est alors prise en compte.

- Pour les options facultatives et conférences de méthode (tels que définies aux articles 2 et 3) :

Les notes obtenues aux conférences de méthode, ainsi qu'aux options facultatives, sont intangibles et valent pour les deux sessions d'examens.

Article 11 : La défaillance.

L'absence à l'une des épreuves entraîne la défaillance pour la session en cours.

En cas de défaillance à la première session, les étudiants ont la possibilité de se présenter à la seconde session. Dans ce cas :

- Pour les cours magistraux obligatoires (tels que définis à l'article 1) :

Les étudiants conservent le bénéfice des notes égales ou supérieures à 10/20 obtenues à la première session. Les étudiants repassent dès lors les épreuves auxquelles ils ne se sont pas présentés à la première session, ainsi que toutes les épreuves notées en dessous de la moyenne. Seule la note de deuxième session est alors prise en compte.

- Pour les options facultatives (tels que définies à l'article 2) :

L'étudiant défaillant à une option facultative représente obligatoirement la matière à la seconde session. Les notes obtenues pour les cours magistraux facultatifs en première session sont conservées pour la seconde session, fussent-elles inférieures à 10/20.

- Pour les conférences de méthode (tels que définies à l'article 3) :

Les notes obtenues aux conférences de méthode sont intangibles et valent pour les deux sessions d'examens. La défaillance en conférence de méthode entraine dès lors l'ajournement pour les deux sessions.

Article 12 : Les mentions.

Les mentions sont attribuées selon les critères suivants :

MENTION	MOYENNE GENERALE
Mention passable	10 à 11,99
Mention assez bien	12 à 13,99
Mention bien	14 à 15,99
Mention très bien	16 et plus

Article 13 : Le redoublement.

L'étudiant ajourné à l'issue de la seconde session ne peut redoubler sa deuxième année qu'une seule fois, sauf cas individuels dûment justifiés.
L'autorisation de triplement (et plus) de la deuxième année n'est pas de droit et doit être prononcée par le jury d'examen.

Titre III – Les régimes spécifiques

Article 14 : Le régime salarié

Pour bénéficier d'un régime salarié, l'étudiant doit effectuer un minimum de 10 heures de travail par semaine, sur l'ensemble de l'année universitaire. L'étudiant doit en faire la demande au Directeur des Etudes en joignant toutes les pièces justificatives (contrat de travail et fiche de paie…). Cette demande est validée par le Directeur de l'IEP.
Dès lors qu'il remplit les conditions, l'étudiant peut bénéficier au choix de deux régimes spécifiques : le régime sur un an ou sur deux ans.

1) Le régime salarié sur un an.

Dès lors qu'il est accordé, le régime salarié sur un an permet à l'étudiant d'être dispensé d'assiduité en conférences de méthode. Toutefois, l'étudiant devra prendre contact avec les enseignants chargés de conférence de méthode pour convenir de la fréquence et de la date des travaux à fournir pendant l'année. Ce régime salarié ne dispense pas l'étudiant de la participation aux colles.

2) Le régime salarié sur deux ans.

Si l'étudiant choisit ce régime particulier, les dispositions précédentes sont applicables. L'étudiant a de plus la possibilité de choisir la ou les conférences de méthode ainsi que les cours qu'il suit l'année n° 1, étant entendu que l'année n° 2, il devra suivre le reliquat de cours et de conférences de méthode. Les notes obtenues lors de l'année n° 1 sont automatiquement reportées l'année n° 2. La validation de la deuxième année du diplôme de l'IEP est déterminée par le total des notes obtenues sur les deux années. La session de rattrapage est organisée au mois de juin de l'année n° 2 selon les modalités visées à l'article 10. Les modalités d'évaluation doivent faire l'objet d'une validation préalable par le Directeur des études de l'IEP.

Article 15 : Les autres cas d'aménagement d'études

Conformément aux conditions définies par le règlement général des examens et des concours de l'Université de Strasbourg, un aménagement d'études similaire au régime des étudiants salariés est possible pour les :

- Etudiants sportifs et arbitres de haut niveau,
- Etudiants en situation de handicap,
- Etudiants en situation de longue maladie,
- Etudiants artistes confirmés
- Etudiants chargés de famille, et étudiantes enceintes,
- Etudiants élus des Conseils de l'Université ou des Conseils d'UFR
- Etudiants élus au CROUS,
- Autres situations particulières retenues par le Directeur de l'IEP

L'étudiant dépose une demande auprès du Directeur des études lors de son inscription, accompagnée des pièces justificatives nécessaires. Cette demande est validée par le Directeur de l'IEP.
Sur avis du Directeur des études, l'étudiant peut être dispensé d'assiduité en conférences de méthode selon les modalités prévues par le régime salarié.

Article 16 : Le Service volontaire européen

Les étudiants qui effectuent un service civil volontaire ou un service volontaire européen (d'une durée minimale de 6 mois) peuvent interrompre leur scolarité dans le diplôme de l'IEP pendant un an sous réserve de respecter les conditions suivantes :

- Que le dossier soit accepté, au préalable, par le Directeur de l'IEP
- D'avoir réussi les examens de l'année N, si le service a lieu en année N+1
- De présenter les pièces justificatives indiquant que la candidature de l'étudiant est retenue avant le début du service
- En fin de service, de présenter une attestation indiquant que le service a été effectué.

Annexe au règlement des études de la deuxième année du diplôme de l'Institut d'Etudes de Strasbourg

- **Liste des options ouvertes pour l'année 2014-2015**

COURS MAGISTRAUX OPTIONNELS	VOLUME HORAIRE
Communication politique	24 h
Conflictos internos e ínter-nacionales en America latina	24 h
Culture et relations internationales	24 h
Droit international public	24 h
Droit pénal	24 h
Economie de l'environnement, de la concurrence et de l'innovation	24 h
Economie du développement	24 h
Finance internationale	24 h
Finances publiques	24 h
Géographie politique	24 h
Kultur und Wirtschaft in Deutschland, Frankreich und Italien	24 h
La Chine au XX^{ème} siècle	24 h
L'Etat en république au XX^{ème} siècle : l'exemple français	24 h
Libertés publiques et droits de l'Homme	24 h
Politique internationale	24 h
Politiques publiques	24 h
Society and Cinema in Post-War Britain	24 h
Sport et nationalisme au XX^{ème} siècle	24 h
The African-American struggle for civil rights in the United States	24 h
Théorie des jeux	24 h
Théories et idéologies politiques	24 h

SCIENCES

UNIVERSITÉ DE
STRASBOURG

INSTITUT D'ÉTUDES POLITIQUES

Institut d'Etudes Politiques

47 avenue de la Forêt Noire
67082 Strasbourg Cedex
Tel : 03 68 85 84 00 / Fax : 03 68 85 86 15

www.iep-strasbourg.fr
ScPo Strasbourg